



**REGLEMENT N°22-04 DU 22 RABIE AL AOUEL 1444 CORRESPONDANT
AU 18 OCTOBRE 2022 PORTANT CREATION D'UN BILLET DE BANQUE
DE DEUX MILLE (2000) DINARS ALGERIENS**

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;

Vu le décret présidentiel du 5 Safar 1437 correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 6 Ramadhan 1443 correspondant au 7 avril 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 22 Chaoual 1443 correspondant au 23 mai 2022 portant nomination du gouverneur de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Après délibération du Conseil de la monnaie et du crédit en date du 18 octobre 2022.

Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er. - : La Banque d'Algérie crée un billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens, à l'occasion des 60 ans d'indépendance.

Art 2. - : Les caractéristiques générales du billet de banque de deux mille (2000) dinars algériens sont les suivantes :

- Dimensions : 155 mm x 71,8 mm.
- Thème : 60 ans d'indépendance.
- Filigrane : Effigie de l'Emir Abdelkader et chiffre de « 2000 ».
- Tonalité Générale : Vert bleuté au recto et Vert jaunâtre au verso.

Art 3. - : Le nouveau billet circulera concomitamment avec les billets de banque actuellement en circulation.

Art 4. - : Les signes reconnaissables, notamment les caractéristiques techniques détaillées et la date de mise en circulation de cette nouvelle coupure, seront déterminés par règlement.

Art 5. - : Le présent règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

**LE GOUVERNEUR,
SALAH-EDDINE TALEB**